



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Président de la République a réuni le 25 septembre un Conseil restreint de défense. Les mesures de prévention contre les risques terroristes mises en œuvre sur la métropole vont être renforcées dans les lieux publics et les transports.

Le niveau du dispositif actuellement en vigueur est celui de :
VIGILANCE renforcée.

Lors de vos déplacements en dehors de l'archipel la vigilance de tous les voyageurs est demandée.

L'activité d'un individu ou d'un groupe qui paraîtrait anormale doit être signalée aux forces de l'ordre, aux patrouilles militaires ou aux services de surveillance et de sécurité du lieu dans lequel vous vous trouvez.

Ayez les bons réflexes à tout moment : www.risques.gouv.fr

Il est recommandé à tous ceux qui prévoient de se rendre dans un pays étranger de consulter la page « Conseils aux Voyageurs » sur le portail www.diplomatie.gouv.fr et de prendre connaissance des coordonnées des services diplomatiques du pays concerné et n'hésitez pas à les appeler.

